

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Lupien

<https://www.cadre21.org/membres/4b3b7385f27bae60578cdb57>

Date d'obtention : 2023-08-24 17:40:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Agir rapidement en suivant les étapes du protocole de la trousse

Ne jamais regarder les images

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

La formation m'a permis de comprendre la problématique ainsi que mon rôle en tant qu'intervenante auprès des adolescents. De plus, la formation va me permettre d'être capable d'intervenir adéquatement lorsque je serais devant cette situation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Poser les questions de la grille d'évaluation de l'incident sans porter de jugement. Rassurer la victime et agir rapidement afin de minimiser la diffusion des images.